

MAIRIE DU MONT-DORE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DUBOURG, Maire – Mme MABRU – Mme PLANE – M. BRIET, Adjoints – M. BROUSSE – M. AURIACOMBE - M. PRULIERE – Mme MOREIRA - Mme LABAT – Mme SANCHEZ - M. DUPIC – M. ROCHE

ÉTAIENT EXCUSÉES : Mme BOUGET (pouvoir Mme MABRU) - Mme SAVOLDELLI (pouvoir Mme PLANE)
Mme MONESTIER (pouvoir Mme SANCHEZ)

M. le Maire remercie ses collègues de leur présence à cette réunion programmée en raison de l'urgence de la question n° 1 inscrite à l'ordre du jour.

Il fait état des 3 pouvoirs en sa possession parmi lesquels figure celui de Séverine MONESTIER qui a fait part de sa déception sur la date et l'heure de cette réunion. Il désigne ensuite Julie PLANE comme secrétaire de séance, et met aux voix le PV du 2 décembre 2020.

A cet effet, Irène SANCHEZ précise que la minute de silence observée à la mémoire du Docteur BAUD avait été faite sur proposition de Séverine MONESTIER.

221220/01	TRAVAUX DE SÉCURISATION DES FALAISES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS BARNIER <i>Domaine : 7.5. Subvention</i>
------------------	---

M. le Maire indique que l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que toute collectivité, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, doit assurer une participation minimale au financement du projet, fixée à 20 % du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques, dans le but de limiter le cumul de subventions publiques à 80 % de la dépense subventionnable.

Ce même article permet cependant d'abaisser la participation maximale exigée du maître d'ouvrage en deçà du quantum de 20 % dans le cas de projets d'investissement destinés à réparer les dégâts causés par des calamités publiques, sur l'accord du préfet du département, en fonction de l'importance des dégâts et de la capacité financière de la collectivité.

A ce titre, la commune a sollicité les services de l'Etat dans le département afin de pouvoir bénéficier de cette procédure dans le cadre des travaux de sécurisation des falaises dont le montant est estimé à 1 800.000 €.

Dans ces conditions et compte tenu de l'engagement du Conseil Départemental de ne pas pénaliser la commune, le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
Etat : Fonds de Prévention des Risques Naturels (Fonds BARNIER)	50 %	900.000
Subvention exceptionnelle Département	40 %	720.000
Autofinancement commune	10 %	180.000
	100 %	1 800.000

Il indique qu'il convient de solliciter, dès maintenant la subvention dans le cadre des fonds Barnier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal

- ✓ approuve le plan de financement qui lui est soumis ;
- ✓ mandate M. le Maire pour solliciter la subvention correspondante.

221220/02	REDEVANCE JEUX VIDEO <i>Domaine : 7.10. Divers</i>
------------------	--

M. le Maire indique que la SARL Palais des Jeux, dont le siège est situé à « Les Besièges », 19200 LIGNAREIX, met à la disposition de la commune (bowling) des jeux (billards, flippers) moyennant une redevance annuelle. Cette redevance, fixée initialement à 30 % du montant du produit des jeux, a été transformée, en 1997, en un montant fixe de 3.000 €, puis abaissée à 2.700 € en 2014 eu égard aux baisses constantes du chiffre d'affaires réalisé par la société.

L'activité 2020, fortement impactée par la crise sanitaire, ayant entraîné des fermetures ponctuelles du centre sportif, fait état d'un montant de 1.650 €.

Dans ces conditions, la SARL Palais des Jeux sollicite une diminution de sa redevance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ accepte de réduire, à titre exceptionnel, le montant de la redevance 2020 de la SARL Palais des Jeux dans le cadre de la mise à disposition de jeux vidéo à 30 % du chiffre d'affaires, soit **495 €**
- ✓ mandate M. le Maire pour rencontrer la SARL Palais des Jeux afin de prendre une décision quant à la suite à réserver à cette mise à disposition.

221220/03	VIREMENTS DE CRÉDITS <i>Domaine : 7.10. Divers</i>
------------------	--

M. le Maire indique que dans le cadre de la réparation du TEREX (23.000 €) et de l'achat d'ordinateurs pour le bowling (7.000 €), il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

C/2313-196 - Constructions	- 30.000
C/2182-196 - Matériel de transport	+ 23.000
C/2188-196 - Autres immobilisations corporelles	+ 7.000

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote les virements de crédits qui viennent de lui être présentées.

S'agissant du Terex et à la demande d'Irène SANCHEZ, Patrick BRIET indique que ce matériel de déneigement, qui date de 2007, a déjà fait l'objet de 126.400 € de réparation. Après avoir étudié toutes les possibilités, à savoir le vendre dans son état actuel pour 1.000 ou 2.000 € et louer un appareil pour l'hiver (21.000 €), Il a été décidé de le faire réparer une dernière fois et de l'utiliser pour le déneigement au Sancy où il restera stocké tout l'hiver afin d'éviter son déplacement.

221220/04	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS <i>Domaine : 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la FPT</i>
------------------	--

M. le Maire indique que dans le cadre du recrutement de la DGS, il convient de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Grade	Situation actuelle des effectifs	Situation nouvelle
Attaché	1	2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs qui vient de lui être présenté.

A la demande d'Irène SANCHEZ, M. le Maire indique que le recrutement est effectif et que Sandrine ARMAND, qui a fait tout son cursus dans la fonction publique à la Mairie d'Aubière, arrivera au Mont-Dore le 18 janvier prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des questions diverses, Irène SANCHEZ se fait l'interprète des montdoriers hospitalisés et en EHPAD à qui elle a porté les cadeaux offerts par la Municipalité. Très touchés, ils adressent un grand merci à M. le Maire et au Conseil Municipal.

M. le Maire remercie Irène SANCHEZ de ce retour.



M. le Maire revient sur les 6 premiers mois du mandat, remercie et félicite ses collègues du travail accompli qui semble être apprécié eu égard aux retours positifs des administrés.

Compte tenu des économies réalisées à la suite de la réduction du nombre des adjoints et à l'instar du bon d'achat à utiliser dans les commerces locaux, distribué au personnel communal, il souhaite également récompenser les élus en leur proposant une veste spéciale « Mairie du Mont-Dore », leur permettant ainsi une meilleure visibilité dans les manifestations.

Il poursuit son exposé en précisant que si l'année se termine avec d'importants dossiers à traiter, côté communication, un gros effort a été entrepris. Avec l'aide des réseaux sociaux et du bulletin municipal, outil indispensable, sur lequel travaillent Stéphane AURIACOMBE et Hélène PLISSON, les bonnes informations commencent et vont continuer à circuler auprès de la population.

A propos du bulletin Irène SANCHEZ rappelle à M. le Maire le souhait de l'opposition d'être associée à cette parution, et de ne pas être réduite simplement à quelques lignes en fin de journal.

Stéphane AURIACOMBE indique que cette tribune est obligatoire, et prend acte de cette demande.

Pour revenir sur les propos d'Irène SANCHEZ concernant l'élaboration du bulletin, Julie PLANE précise qu'aucune réunion n'a eu lieu et qu'il n'y avait donc aucune intention d'écarter l'opposition.



Avant de clore la séance, M. le Maire remercie une nouvelle fois ses collègues à qui il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.